



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E102970

VALABLE JUSQU'AU 05/09/2025

ÉDITÉ LE

10/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 08/03/2023  
261 000

Raison sociale : JANNELEC

8 RUE DU PARC  
61100 FLERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ALENCON 2000B51949

Téléphone : 02 33 65 74 92

Fax : 02 33 96 35 87

Portable : 06 22 59 72 99

Siret : 414 802 694 00011

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 61 32920-

Site Internet : www.jannelec.fr

E-mail : contact@jannelec.com

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 208766W1247000/001 290627/0

Responsabilité légale :

DL2J FINANCES (853 764 892) / LJBMF (853 619 070) / ALEFI (853 727 931)

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 290627

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Effectif moyen : 40

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	30/06/2022
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	03/07/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	07/09/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	04/07/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/06/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	07/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/06/2022
o Ventilation mécanique	18/03/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.